



Erreurs sur la taxe de timbres fiscaux ?

Par **Sorda**, le **04/06/2017 à 12:52**

Bonjour. Je viens vous faire part d'une interrogations toi on que j'ai à propos de mon dossier. Je vous explique, je suis arrivée en France en 2014 pour poursuivra des études en licence commerce international, sauf à que l'année dernière (mars 2016) je me suis mariée avec mon compagnon français et le mois qui a suivi j'ai eu mon premier enfant. J'ai donc procédé peu de temps après la demande de changement de statut mon titre de séjour qui était jusque-là étudiant pour passer en vie privé et familial. J'ai eu mon rdv de dépôt de dossier en décembre 2016 et après deux récépissés, j'ai reçu la semaine dernière un sms m'indiquant que mon titre de séjour était prêt et que je devais aller le retirer le 12 juin et que j'avais une taxe à payer de 19€... C'est là que j'ai été étonné, parce que j'entends autour de moi des gens qui payent leurs titre 265€ et moi on me demande 'que' 19€. Non pas que je m'en plains, au contraire ça m'arrange mais je ne veux pas avoir de mauvaises surprises et arriver là bas pour me dire que ce n'est pas ça

Voilà, es ce que vous pensez que c'est plausible ou ça peut être une erreur ? Cordialement.

Par **Visiteur**, le **04/06/2017 à 13:48**

Bonjour,

Vous devrez régler un droit de timbre de 19 €, oui , + taxe de 250 € en timbres fiscaux ordinaires.

Par **Sorda**, le **04/06/2017 à 14:07**

Pragma pourquoi ce n'est pas indiqué dans le message ?